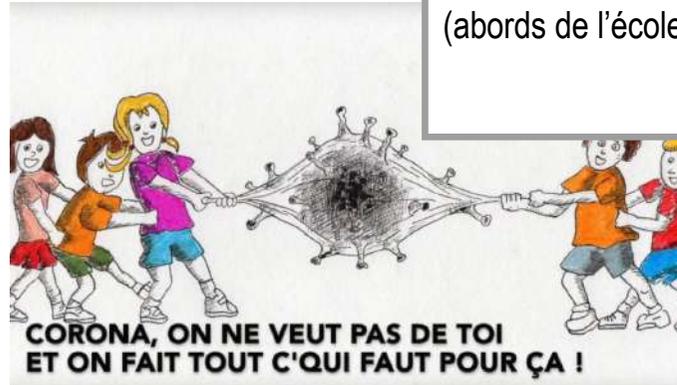


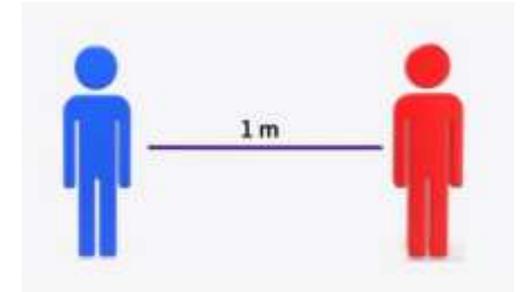
CE QUE LE PROTOCOLE SANITAIRE NOUS IMPOSE : PROTOCOLE DE L'ÉCOLE

5 principes fondamentaux :

- ◆ Le maintien de la distanciation physique
- ◆ L'application des gestes barrière
- ◆ La limitation du brassage des élèves
- ◆ Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- ◆ La formation, l'information et la communication



Distanciation physique pour tous pour tous les lieux
(abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.)



Concrètement, dans nos écoles , cela se traduit par :

• Un effectif qui dépend de la capacité d'accueil (taille des locaux , des classes)

Une table étiquetée au nom de l'enfant et séparée d'1 m des autres tables

- Le contrôle des déplacements des élèves (pour aller aux toilettes) , au sein même de la classe. Déplacements limités au strict nécessaire.
- Espaces jeux , espaces collectifs fermés
- Matériel pédagogique **individuel** et si nécessité de partage , obligation de laver chaque outil avant. Les livres ne peuvent pas être partagés non plus, pas de matériel collectif mis en libre service.
- Les objets personnels : doudous et tétines ... sont rangés dans le sac voire non apportés à l'école (selon l'âge)
- Des récréations en petit effectif (un groupe à la fois) et la limitation aux jeux extérieurs (pas de toboggan, ni de balançoires, ballons etc). Si le temps ne le permet pas, organiser des récréations en intérieur, toujours dans le respect des consignes.

Les gestes barrière



LES GESTES BARRIERE



Le port de masques :

- ◆ Uniquement pour les enseignants (en maternelle et élémentaire).
- ◆ Cas de force majeur : si un enfant présente des symptômes.

« Il revient aux collectivités territoriales et aux directeurs d'organiser la reprise dans le respect de la doctrine sanitaire et de vérifier son applicabilité »

LA PRIORITE EST LA SECURITE

Si les conditions ne sont pas réunies, l'établissement ne pourra pas accueillir tous ses élèves.



Limitation du brassage des élèves :

==> Grâce à la stabilité des effectifs (**10 maximum par groupe**) et des lieux d'accueil (classes utilisées) .

Les écoles définissent cela en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée.

L'objectif est de limiter les croisements entre élèves (accueillis dans différentes classes).

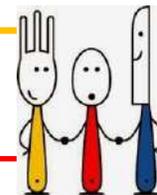
Sanitaires :

- ◆ limiter le nombre d'enfants
- ◆ Gérer les flux d'élèves vers les toilettes
- ◆ Se laver les mains avant et après
- ◆ Aération des sanitaires
- ◆ Nettoyage approfondi quotidien



Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'école ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile. Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.



Restauration/cantine :

- Un seul groupe à la fois (max 10 élèves)
- Lavage des mains avant et après chaque repas
- Le personnel doit porter un masque + gestes barrières
- Nettoyer les tables et chaises après les repas /les services
- Prévoir les modalités de distribution d'eau de manière à limiter les contacts
- Proscrire l'utilisation de micro-ondes collectifs
- Aérer le local
- Rappeler les gestes barrières aux élèves

Entrée/sortie:

- ◆ distanciation physique au sein même du groupe scolaire (affichages, sens de circulation...)
- ◆ Port de masque pour l'accueillant
- ◆ Gel hydroalcoolique à disposition , lavage des mains en entrant et en sortant –accès direct en classe
- ◆ Pas d'entrée dans les locaux , dépôt de son enfant à la barrière /selon bâtiment.

Nettoyage des locaux selon un protocole stricte et contraignant
(demande matériel, produits spécifiques– virucides, ressources humaines)

RESPONSABILITÉ DE TOUS . . .

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19